



## Sainte Colombe

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Mars 2022

#### **Présents (Quatorze) :**

M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Lucie DANCETTE, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, Mme Martine BEGUE, M. Régis BABOIS, M. Jean-Marie DUPLAY

#### **Absents(es) ayant donné pouvoir (Quatre) :**

- M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE
- M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Guy VACHON
- Mme Corinne CHABORD donne pouvoir à Mme Marion CHOFFEL
- Mme Nadine EUKSUZIAN donne pouvoir à Mme Catherine JEANTROUX

#### **Absente excusée (Une) :**

- Mme Linda LAURO

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline MUSCELLA

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Février 2022 :**

Après rappel par M. le Maire des principales délibérations prises, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **Présentation de M. Jean-Marie DUPLAY, nouveau membre du Conseil Municipal**

##### **1 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Après rappel par M. le Maire de la réglementation concernant l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal, procède à l'élection de deux membres suppléants.

Candidatures	Résultats de l'élection 18 bulletins
M. David LESUR pour la suppléance de M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX	14 bulletins au nom du candidat 1 Abstention 2 bulletins « blanc » 1 bulletin « nul »
Mme Caroline MUSCELLA pour la suppléance de Mme Marine MATA	15 bulletins au nom de la candidate 2 bulletins « blanc » 1 bulletin « nul »

Est élu(e) :

- M. David LESUR, membre suppléant de M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX
- Mme Caroline MUSCELLA, membre suppléant de Mme Marine MATA
- La composition de la Commission d'Appel d'Offres est donc la suivante :  
M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, membre titulaire

M. David LESUR, membre suppléant

Mme Marine MATA, membre titulaire  
Mme Caroline MUSCELLA, membre suppléant

Mme Nadine EUKSUZIAN, Membre titulaire  
Mme Catherine JEANTROUX, membre suppléant

## **2 - Désignation des membres des commissions communales**

Suite à l'installation de M. Jean-Marie DUPLAY au sein du Conseil Municipal, M. le Maire propose à cet élu de participer à la ou les commissions communales qu'il souhaite intégrer. M. DUPLAY rejoint la Commission Urbanisme, Voirie communale, Travaux. La composition des autres commissions communales est inchangée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la composition des commissions communales pour le restant du mandat.

## **3 - Désignation du représentant de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vienne Condrieu Agglomération**

Suite à la démission de Mme Marie-Thérèse MORAND, il convient de désigner un représentant à la CLECT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- DESIGNE Mme Marine MATA membre représentant la collectivité à la CLECT de Vienne Condrieu Agglomération

## **4 - Convention avec le Centre de Gestion du Rhône (CDG69) :**

### **Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et élaboration d'un programme d'actions**

Après les explications de Mme Marine MATA, adjointe au Personnel communal et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention annuelle d'assistance à la prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion du Rhône et éventuellement ses avenants.
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds national de prévention, relative à la réalisation du document unique.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022 de la commune

## **5 - Groupement de commandes : accord-cadre à bons de commande portant sur les fournitures administratives de bureau avec Vienne Condrieu Agglomération**

Après les explications de Mme Marine MATA, Adjointe aux Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE de l'adhésion de la Commune au groupement de commandes formé par Vienne Condrieu Agglomération pour les fournitures administratives de bureau.
- AUTORISE Vienne Condrieu Agglomération à signer l'accord-cadre pour le compte de la Commune.
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant en cas d'empêchement à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération, notamment la convention constitutive du groupement.

## **6 - Environnement - Air Energie Climat : Avis sur le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) 2022-2027 et le Plan d'Action chauffage au bois de l'agglomération Lyonnaise**

Après les explications de Mme Marion CHOFFEL, 1<sup>ère</sup> Adjointe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres : 17 voix POUR et 1 abstention (M. Pascal DANCETTE) :

- EMET un avis Favorable à l'intégration de notre territoire dans le périmètre du Plan Protection de l'Atmosphère (PPA), sous réserve de mise en place :
- d'aides associées à la mise en œuvre du plan d'actions
- de délais d'application (2030 ?)

- des mesures contraignantes compatibles avec les moyens des territoires concernés, de manière à permettre les transitions et le financement des alternatives performantes sur le plan environnemental

Sur le volet Mobilité du PPA, les membres de la commission partagent l'enjeu d'amélioration de la qualité de l'air, mais :

- Alertent sur les conséquences d'une mise en œuvre trop rapide de l'extension de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine pour les territoires périphériques à la métropole (qui contribuent à sa vitalité et qui ne bénéficient pas des mêmes solutions alternatives en Transports en Commun) et souhaite que la réflexion sur une éventuelle ZFE viennoise se fasse en concertation et selon un calendrier progressif
- Souhaitent le développement des transports en commun permettant de desservir la commune et le rabattement vers la gare de Vienne, la mise en place d'une offre de transport ferroviaire en rive droite jusqu'à Condrieu ainsi que le développement des zones de covoiturage (Vienne nord, Verenay / Maison blanche, Reventin) et des modes actifs
- Souhaitent le développement du transport fluvial pour les marchandises sur le Rhône, mais aussi l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une solution de navette fluviale pour le déplacement des personnes à l'intérieur du bief

Sur la thématique déchets verts, les membres de la commission communale :

- o demandent la fourniture gratuite de compost dans les déchèteries de proximité
- o souhaitent l'étude de la mise en place d'un transport fluvial pour l'évacuation des déchets ménagers vers l'usine d'incinération de Salaise, désormais équipée d'un système de capture de carbone
- o demandent l'agrandissement de l'accueil des déchetteries, notamment celle d'Ampuis

Sur les aspects de rénovation énergétique des logements et bâtiments et sur le chauffage bois, les membres de la commission demandent :

- o la poursuite et l'amplification des aides de l'état pour les ménages, les entreprises et les collectivités

Enfin concernant l'Information et le contrôle, ils indiquent que ceux-ci ne doivent pas reposer uniquement sur le Maire et son pouvoir de police.

- AUTORISE M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

### **7 - Convention avec la commune de Saint-Romain-en-Gal pour la confection de repas servis au Restaurant Scolaire de Sainte-Colombe**

Après les explications de Mme Marion CHOFFEL, 1<sup>ère</sup> Adjointe, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE la convention avec la commune de Saint-Romain-en-Gal pour la fourniture de repas au Restaurant Scolaire
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes pièces annexes

### **8 - Vidéoprotection Phase 1 – Centre Bourg : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes et du FIPDR (Fonds Interministériel Pour la Délinquance et de la Radicalisation)**

Après les explications de M. Pascal DANCETTE, Adjoint à la sécurité, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres : 4 Abstentions (Mme Marion CHOFFEL – Mme Caroline MUSCELLA – M. Jean-Pierre MALSERT et M. Régis BABOIS) :

- APPROUVE le projet d'installation d'une vidéoprotection Phase 1 - Centre-bourg pour un montant de 138 453.00 € HT soit 166 143.60 € TTC
- SOLLICITE une demande de subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 50 000 € soit 36.11 %
- SOLLICITE une demande de subvention au titre du FIPDR pour un montant de 41 535.00 € soit 30 %

### **9 - Mission d'assistance en Urbanisme**

Après les explications de Mme Marine MATA, Ajointe à l'urbanisme et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE la mission d'assistance en Urbanisme et le coût unitaire HT de 850 € la journée et 450 € HT la demi-journée
- DESIGNER Mme Marine MORAIN, Architecte DPLG exerçant au sein de la société d'architecture Adminima sise 3 rue Plasson et Chaize à LYON 9<sup>e</sup> (Rhône)
- AUTORISE M. le Maire à signer un contrat pour l'année 2022 ainsi qu'un avenant dans l'éventualité d'une prolongation et toutes pièces relatives à cette délibération

### **10 - Avenant n° 1 à la convention communale de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat signée le 27 Mai 2019**

Après les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres : 16 voix POUR - 1 abstention (Mme BEGUE) - 1 voix CONTRE (Mme Caroline MUSCELLA) :

- APPROUVE l'armement des policiers municipaux.
- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention communale de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat signée le 27 Mai 2019 par un volet « armement de la Police Municipale »
- DOTE les policiers municipaux d'armes de catégorie B (Pistolet semi-automatique, générateur d'aérosol incapacitant lacrymogène d'une contenance d'au moins 300 ml) et de catégorie D (Bâton de défense télescopique)
- M. le Maire prendra toutes les mesures appropriées et signera tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de l'armement des policiers municipaux.
- Ces dépenses (armement, formation initiale, formation continue, aménagement de locaux) seront inscrites au budget des exercices 2022 et suivants

### **11 - Convention communale de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat**

Après les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de ses membres : 16 voix POUR - 1 abstention (Mme BEGUE) - 1 voix CONTRE (Mme Caroline MUSCELLA) :

- APPROUVE la convention communale de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces annexes

Aucune autre question n'étant portée au débat, M. le Maire clôt la séance à 21 h 45

Il offre la parole au public :

Intervention de M. GRENOT :

- Concernant la vidéoprotection : Pourquoi la commune n'a pas adhéré à la vidéoprotection de la Police Municipale de Vienne ? M. Pascal DANCETTE dit que les autorisations sont données par la Préfecture du Rhône pour Sainte-Colombe et que Vienne est sur le département de l'Isère. En outre, les missions ne sont pas identiques.
- Concernant l'éboulement de la Montée des Jacquetières : M. le Maire confirme qu'une convention est signée avec Vienne Condrieu Agglomération et les propriétaires quant à leur participation financière pour les travaux de mise en sécurité qui seront terminés en 2023.